

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 77-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	04/12/2018
Présents	14
Absents	9
Procurations	1
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du quatre décembre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **douze décembre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

Absents : CAUX Xavier, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subventions État au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et Conseil Départemental au titre du FDAL 2019. Modification des plans de financement.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 2018 par laquelle il s'est prononcé pour approuver les travaux de construction/extension du restaurant scolaire et ceux de consolidation du pignon Est de l'église de Saint-Aulin.

Les plans de financement doivent être revus afin d'y intégrer des opérations complémentaires (diagnostics, maîtrise d'œuvre etc.). Elle propose au conseil municipal d'abroger la délibération n° 49/2018 afin de valider les nouveaux plans de financement qui se présentent ainsi qu'il suit :

Rappel :

- **Ordre de priorité 1 : Restaurant scolaire - construction extension**

Les évolutions règlementaires en matière d'accessibilité, le respect de la chaîne alimentaire, ont conduit la commune à engager une réflexion sur l'agrandissement du restaurant scolaire construit en 1996.

Il devient nécessaire d'engager des travaux de mise aux normes pour accueillir les élèves et de construire une extension afin d'aménager différemment les locaux et d'améliorer ainsi la fonctionnalité du bâtiment à destination du personnel.

Actuellement, un espace exigü de 6 m² fait office de bureau de direction et ne permet pas au chef de service d'effectuer ses tâches administratives dans de bonnes conditions.

En outre, le personnel ne dispose pas de douches ni de vestiaires, obligatoires dans le cadre de leurs missions qui imposent de se changer avant et après le service.

Une pièce supplémentaire doit également être créée pour le stockage des produits secs.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-009-210901948-20181212-77D2018-DE

Ordre de priorité n° 1	
Construction extension restaurant scolaire	HT
1. Etude de diagnostic VVA	1 200,00
2. Marché de maîtrise d'œuvre 1er acte d'engagement	8 000,00
3. 1er avenant au marché de maîtrise d'œuvre	950,00
4. 2ème avenant au marché de maîtrise d'œuvre	2 130,00
5. montant des travaux	110 800,00
6. Diagnostic amiante	670,00
7. Etude géotechnique	2 000,00
8. Mission SPS	1 440,00
9. Contrôle technique de la construction	2 550,00
TOTAL	129 740,00
Demande DETR 2019 : 50 % du total HT	64 870,00
Demande FDAL 2019 : 30 % du total HT	38 922,00
Solde commune à payer 20 %	25 948,00

- **Ordre de priorité 2 : Église de Saint-Aulin – travaux de restauration et de consolidation**
Les désordres constatés sur l'église de Saint-Aulin ont nécessité l'établissement d'un diagnostic par une entreprise spécialisée afin d'identifier avec précision les différentes pathologies et moyens d'actions à mettre en œuvre.

Il s'avère que le pignon Est de l'église présente des pathologies importantes. Fissures, départ de matériaux, déversement sont à signaler sur les maçonneries.

Le contrôle amiante a été réalisé et la déclaration préalable a reçu un avis favorable du service instructeur.

Des travaux de maçonnerie sont à engager le plus rapidement possible afin de consolider l'édifice.

Après consultation d'entreprises spécialisées sur ce type d'opération le montant de l'opération est estimé à 59 936,88 € HT.

Ordre de priorité n° 2	
Eglise Saint-Aulin	HT
1- Diagnostic avant travaux R3S	4 908,96
2- Diagnostic amiante avant travaux	431,67
3- Montant des travaux	48 185,13
4- Dépose amiante	6 411,12
TOTAL	59 936,88
Demande DETR 2019 : 25 % du total HT	14 984,22
Demande FDAL 2019 : 30 % du total HT	17 981,06
Solde commune à payer 45 %	26 971,60

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Abroge** la délibération du conseil municipal du 9 octobre 2018 n° 49/2018,
- **Approuve** les nouveaux plans de financement :
 - Pour le projet de construction/extension du restaurant scolaire,
 - Pour les travaux de consolidation de l'église de Saint-Aulin,
- **Charge** Madame le Maire de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'État au titre de la DETR 2019 et du Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du FDAL 2019 pour le financement de l'extension du restaurant scolaire et les travaux de consolidation de l'église de Saint Aulin, conformément aux tableaux ci-dessus ;
- **Dit** que ces dépenses sont et seront inscrites au budget 2018/2019,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Nicole SULLIEN

